

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DELIBERATION n° 2021.00465

DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22/11/2021

Politique Renforcer le bien être social Dossier n° CM-000999

Commission Politique de la ville - Développement durable - Insertion et emploi

Direction en charge Sports, Loisirs et vie sociale

Objet Equipement Socio-culturel des Quartiers Sud-Est - Détermination de l'enveloppe

financière prévisionnelle du projet - Approbation.

Président M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du Conseil : 15/11/2021

Compte rendu affiché le : 23/11/2021

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents

M. Gaël PERDRIAU, M. Charles DALLARA, Mme Christiane JODAR, M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Paul CORRIERAS, Mme Delphine JUSSELME, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Nicole PEYCELON, Mme Nadia SEMACHE, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Laura CINIERI, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Véronique FALZONE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, Mme Diarra KANE, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Jacques PHROMMALA, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO, M. François BOYER, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Jean DUVERGER, M. Olivier LONGEON, M. Michel NEBOUT, Mme Christel PFISTER, M. Ali RASFI, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Nicole AUBOURDY (donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD à partir du point 36 de l'ordre du jour), M. Lionel JOUFFRE (donne pouvoir à Mme Anne-Sophie RIOU à partir du point 64 de l'ordre du jour), M. Robert KARULAK (donne pouvoir à M. Charles DALLARA à partir du point 75 de l'ordre du jour)

Absents-Excusés

M. Frédéric DURAND donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA, M. Georges HALLARY donne pouvoir à M. Denis CHAMBE

Secrétaire de séance

Mme Fanny RIVEY

Rappel et références

Le bien être social, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes du quotidien des habitants. La Ville de Saint-Étienne, en tant que membre du réseau des villes inclusives et durables Unesco, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et respectueux de l'environnement. Pour cela, la Ville de Saint-Étienne enrichit le quotidien de chacun. Être bien dans sa ville, c'est s'y épanouir au-delà

du strict nécessaire. Nous donnons les moyens aux Stéphanois de découvrir d'autres horizons culturels en faisant, aussi, de la culture un bien commun, socle de nos valeurs républicaines. Elle se manifeste par la diversité d'expression et l'accès de tous les publics.

La Ville de Saint-Etienne souhaite construire un nouvel équipement socio-culturel dans les quartiers Sud-Est de la ville, au contenu pensée pour et avec les habitants. Il sera une porte d'entrée du citoyen pour accéder à différents services culturels et numériques, inclusifs, ouverts largement et gérés de façon innovante. La jeunesse y trouvera une place privilégiée, tout comme les projets des habitants.

Motivation et opportunité

L'enveloppe prévisionnelle est présentée pour approbation au Conseil Municipal. La poursuite de l'opération nécessite, compte tenu de son enveloppe financière, le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre de ce concours, les candidatures puis les projets des équipes de maîtrise d'œuvre seront examinés par un jury composé, conformément aux articles R 2162-22 et R 2162-24 du Code de la Commande Publique :

- de M. Le Maire ou son représentant dûment désigné, président,
- des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO),
- des personnalités représentant un intérêt particulier au regard de l'objet du concours sans que le nombre de ces personnalités ne puisse excéder cinq,
- des personnes ayant la même qualification ou une qualification équivalente que les candidats attendus, à raison d'au moins 1/3 des membres du jury.

■ Contenu

Les « brigues programmatiques » de cet éguipement sont les suivantes :

- Salle de spectacle de 120 places. Cette salle permettra l'accueil de compagnies proposant une esthétique « cultures urbaines » et sera largement ouverte aux habitants et acteurs du quartier
- Médiathèque répondant aux critères de flexibilité et d'évolutivité attendus aujourd'hui dans ce type de lieu, dotée par ailleurs d'un espace de création numérique
- Espace de restauration, cette fonction sera confiée à un prestataire extérieur
- Maison du projet, intégrée à la médiathèque et dont la fonction est d'animer les dynamiques de quartier et la connaissance réciproque des acteurs locaux.

Ces briques sont issues des ateliers participatifs organisés à l'échelle du quartier au préalable des études techniques.

L'enveloppe financière prévisionnelle est d'environ 7,64 M€TTC hors démolitions, mobiliers et équipements numériques.

En vue de la réalisation de cet équipement, il est nécessaire de passer un marché de maîtrise d'œuvre, conformément aux articles R 2162-15 à R 2162-20 du Code de la Commande Publique, selon la procédure de concours de maîtrise d'œuvre restreint sur esquisse. Quatre candidats seront admis à concourir et amenés à proposer une esquisse.

A titre d'indemnité, une prime de 30 000 € HT (comprise dans le coût d'opération) sera allouée à chacun des candidats ayant remis une prestation conforme au règlement du concours.

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint Etienne

Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds	Investis	sement	Fonctionnement		
TTC (1)	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir	
Ville (dont recettes de fonctionnement)	7 639 000,00 €				
Département		Sollicitées			
Région		Sollicitées			
État		Sollicitées			
Europe					
SEM					
Autre					
Total des coûts et montants perçus par la Ville	7 639 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	
Charge nette Ville		7 639 000,00 €	0,00€		

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

Proposition

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver l'enveloppe prévisionnelle de l'opération s'élevant à 7 639 000 € TTC,
- approuver le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à attribuer le marché de maitrise d'oeuvre.
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer les actes afférents au marché,
- imputer la dépense :

Imputation budgétaire	Investissement			Fonctionnement			
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses	2021-2015	20 et 23	Divers	2018P6882			
Recettes							

■ Décision

Proposition adoptée

54 voix pour, 5 abstention(s)

Détail des votes

Votes pour

M. Gaël PERDRIAU, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, Mme Christiane JODAR, M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Paul CORRIERAS, Mme Delphine JUSSELME, M. Samy KEFIJEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Nicole PEYCELON, Mme Nadia SEMACHE, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Laura CINIERI, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Véronique FALZONE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Robert KARULAK, M. Jean-Pierre KOTCHIAN,

Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Jacques PHROMMALA, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO, M. Germain COLLOMBET, M. Jean DUVERGER, M. Olivier LONGEON, M. Michel NEBOUT, Mme Christel PFISTER, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI

Abstentions

M. François BOYER , M. Pierrick COURBON , Mme Isabelle DUMESTRE , M. Ali RASFI , Mme Laetitia VALENTIN

Pour Extrait Le Maire

Gaël PERDRIAU